

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-02-023

MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES / APPEL D'OFFRES OUVERT / ACHAT D'UN CAMION DE LAVAGE / LANCEMENT DE LA CONSULTATION / AUTORISATION DE SIGNATURE / RETIRE ET REMPLACE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel Arcadys à Saint Jean d'Angély, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX
Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAU – Philippe PELLETIER

1 pouvoir de Monsieur Hubert COUPEZ à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Isabelle COSSON (*excusée*) – Lina BESNIER – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ (*excusé*) – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ (*excusé*) – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON
Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

Jeudi 02 mai 2024

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

Jeudi 02 mai 2024

Publication (affichage) ou notification du :

17 mai 2024



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le CCAG-Fournitures courantes et services,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité Syndical du 14 septembre 2020 et que sont invités à participer à la Commission Monsieur le Comptable public de Cyclad, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou son représentant (D.D.P.P.), ainsi que les services de Cyclad,

Considérant que dans l'exercice de sa compétence, suite au déploiement de nouveaux matériels de collecte (bacs de regroupement et bornes gros volumes), il est nécessaire de nettoyer une fois par an à minima,

Considérant la nécessité d'acheter un deuxième camion de lavage robotisé afin de couvrir le territoire du syndicat et nettoyer l'ensemble du matériel régulièrement,

Considérant la délibération n° CS 2023-04-050 du 18 décembre 2023 qu'il convient de retirer et remplacer par la présente délibération car le marché est alloti,

Considérant les besoins identifiés et le montant prévisionnel de ce marché,

Considérant le rapport de présentation ci-après,

RAPPORT DE PRÉSENTATION

I – OBJET DU MARCHÉ

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier d'Appel d'Offres Ouvert concernant l'achat d'un camion de lavage.

II – NATURE ET ÉTENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le marché est alloti comme suit :

- ↳ Lot n°1 : châssis cabine de PTAC de 19 tonnes
- ↳ Lot n°2 : laveuse automatique robotisée

III – ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Le montant global du marché a été estimé à 390 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires au financement seront prévus aux budgets primitifs 2025 et suivants.

IV – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché débute à compter de la notification du marché jusqu'à la livraison effective du camion de lavage.

V- CHOIX DE LA PROCÉDURE

Compte tenu des éléments précités, la procédure choisie est celle de l'Appel d'Offres Ouvert suivant les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande publique.

La publicité sera envoyée suivant l'article R.2131-16 du Code de la commande publique au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Le dossier de consultation est téléchargeable directement sur la plate-forme mutualisée de dématérialisation www.marches-publics.info.



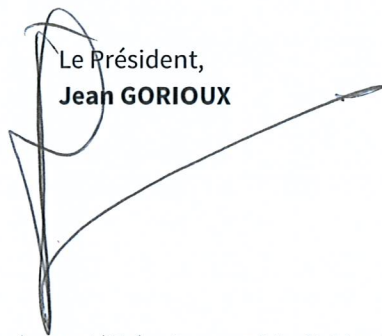
Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
17 membres présents, 18 membres votants, à l'unanimité,**

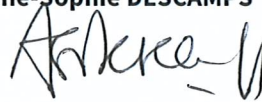
- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Retire et remplace la délibération n° CS 2023-04-050 du 18 décembre 2023,
- Prend note des besoins identifiés et de la procédure de consultation développée,
- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le(s) titulaire(s) qui sera(ont) retenu(s) par la commission d'appel d'offres désignée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 mai 2024
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

